



Extensions garage

Par Sylvinc

bonjour

j'ai un projet de d'extensions a ma maison qui a une surface plancher de 148m² je voudrais construire un garage d'environ 80 m² , il faut que je dépose un permis de construire ? puis je faire cette démarche tout seul ou faut-il un architecte ?

merci de vos réponse
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

"Le recours à un architecte est obligatoire pour l'agrandissement d'une construction existante si la surface de plancher après travaux dépasse 150 m²."

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20568]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20568
[/url]

Par Al Bundy

Bonjour,

Un garage ne génère pas de surface de plancher (R.111-22 CU), donc dès lors que la maison ne dépasse pas 150 m² SDP vous pouvez bénéficier de la dispense du recours à un architecte (R.431-2 CU).

Ces 80 m² sont intégralement destinés à un garage et aux aires de man?uvre ?

Par Sylvinc

bonjour

oui uniquement garage , il n'y aura pas de cloison , juste une porte d'accès de la maison d'habitation au garage ;
merci d'avance de vos réponses

cordialement
Vincent